

Communiqué de presse

Berne, le 8 juillet 2026

Récolte 2027 : recommandations de semis de swiss granum

Swiss granum, en concertation avec les partenaires de la filière, publie des recommandations générales pour les semis pour la récolte 2027. Axer systématiquement la production indigène sur les besoins du marché est déterminant. Il existe un important potentiel de vente pour le blé fourrager, le maïs grain, le blé panifiable classes I et II, le colza, le tournesol et le soja fourrager. Concernant les oléagineux, les quantités attribuées par la Fédération suisse des producteurs de céréales doivent être respectées. En outre, les exigences du système de paiement selon la teneur en protéine du blé panifiable ont été développées et doivent être observées. La teneur minimale en protéine s'élève à 12% pour la classe TOP et à 11% pour les classes I et II ainsi que pour le blé panifiable bio. Le blé panifiable et fourrager ainsi que les cultures protéagineuses destinées à l'affouragement sont surtout recherchés en bio.

En collaboration avec les partenaires du marché de la filière, swiss granum établit des recommandations pour les semis, afin de gérer l'offre en Suisse. Il s'agit de moyennes nationales. Des différences régionales sont possibles en raison des besoins spécifiques des transformateurs dont il convient de tenir compte. Les centres collecteurs jouent ainsi un rôle important de coordinateur et de plateforme d'informations. Pour le choix des cultures et des variétés, il faut tenir compte des exigences qualitatives et des recommandations des acheteurs. Axer la production indigène systématiquement sur les besoins du marché suisse est déterminant. Lors des dialogues avec les centres collecteurs, il convient de continuer à influencer de manière ciblée les paramètres de qualité par une production adaptée au site et un choix variétal approprié.

Céréales panifiables / autres grandes cultures destinées à l'alimentation

Le rapport entre les classes de blé panifiable présente depuis longtemps un déséquilibre : les classes I et II possèdent un potentiel non utilisé, alors que la part de la classe TOP est trop élevée et doit par conséquent être réduite. De manière générale, la répartition devrait être la suivante entre les classes : 40% TOP, 40% classe I et 20% classe II. Pour le blé panifiable, les acheteurs et les labels font néanmoins des recommandations différentes concernant les diverses classes de blé. Ces recommandations figurent dans l'aperçu en annexe et doivent impérativement être prises en compte pour la planification de la culture. Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les céréales panifiables biologiques.

Pour les semis de blé panifiable, les exigences du système de paiement selon la teneur en protéine qui a été développé pour la récolte 2026 doivent être respectées. Les exigences qualitatives sont clairement définies avec une teneur minimale en protéine de 12% pour la classe TOP et de 11% pour les classes I et II ainsi que pour le blé panifiable bio. De plus, les dispositions relatives aux mycotoxines, à l'ergot et aux alcaloïdes de l'ergot doivent être observées. Pour minimiser l'ergot et les alcaloïdes de l'ergot dans les céréales, swiss granum a déjà formulé des recommandations pour tous les partenaires de la filière.

La production de cultures arables destinées à l'alimentation humaine est généralement soumise à contrat, et les directives et recommandations des acheteurs doivent être respectées. Notons qu'il existe aussi des recommandations de swiss granum pour la prise en charge de ces cultures. Notamment l'avoine alimentaire est recherchée dans le secteur bio.

Céréales fourragères (y.c. soja fourrager) / protéagineux

Afin de réduire la dépendance dans le domaine des matières premières pour les aliments pour animaux, il est recommandé d'augmenter les surfaces de blé fourrager, de maïs grain et de soja fourrager, de maintenir la surface d'orge à son niveau actuel ainsi que de réduire la surface de triticale. Pour la production, il faut prendre en considération les besoins qualitatifs des acheteurs (p.ex. poids à l'hectolitre de l'orge, ergot de la triticale). Des variétés appropriées se trouvent sur la liste recommandée de swiss granum. Pour le soja, il existe des contrats avec des transformateurs, et la demande reste élevée.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les grandes cultures biologiques. Le blé fourrager et toutes les légumineuses à grains ainsi que notamment le soja fourrager sont recherchés dans le secteur bio.

Oléagineux (sans soja fourrager)

Pour le colza et le tournesol, les attributions de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) font foi. La production de colza HOLL se fait sous contrat. En raison de la forte demande, des producteurs et des productrices supplémentaires continuent d'être recherchés. Les personnes intéressées à agrandir leurs surfaces de production sont priées de s'annoncer auprès d'Agrosolution.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les oléagineux biologiques. Un contrat doit être conclu. De nouvelles productrices et de nouveaux producteurs peuvent se lancer dans la culture de colza bio.

Téléchargement

Le document ainsi qu'un aperçu des recommandations de culture sont disponibles sous forme électronique sur www.swissgranum.ch.

Les recommandations de culture des partenaires du marché sont également disponibles en ligne :

- Bio Suisse : <https://www.bioactualites.ch/marche/produits/grandes-cultures/apercu-du-marche>
- Fenaco : <https://www.fenaco-gof.ch/fr/documents/>
- IP-SUISSE : <https://www.ipsuisse.ch/fr/producteurs/production-vegetale-2/>

Contact

Stephan Scheuner, directeur

Téléphone 031 385 72 76

Courriel scheuner@swissgranum.ch